

Nombre de membres élus : 19

Convocation faite le 11 février 2015

Nombre de membres en fonction : 19

Nombre de membres présents : 17

Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Etaients présents : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,
MME Céline WILHELM, M. Patrick LUTTER, Adjoint

Mesdames et Messieurs Marie-Jeanne PREVOT, Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH,
Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Régine FERRY, Pierre BUHL, Thérèse
OXOMBRE, Elisabeth DECKERT, Patrick APPIANI, René HERRY, Philippe DOUVIER,
Delphine GERARD, Michèle IBANEZ

Absents excusés : Monsieur Marc KNITTEL

Madame Thérèse OXOMBRE ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis BATT

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	694 213,01 €	0,00 €	0,00 €	291 509,42 €	694 213,01 €	291 509,42 €
Opérations de l'exercice	678 899,97 €	799 410,38 €	839 548,95 €	1 102 582,94 €	1 518 448,92 €	1 901 993,32 €
TOTAUX	1 373 112,98 €	799 410,38 €	839 548,95 €	1 394 092,36 €	2 212 661,93 €	2 193 502,74 €
Résultats de clôture	573 702,60 €	0,00 €	0,00 €	554 543,41 €	19 159,19 €	0,00 €
Restes à réaliser	42 004,57 €	352 317,77 €	0,00 €	0,00 €	42 004,57 €	352 317,77 €
TOTAUX CUMULES	1 415 117,55 €	1 151 728,15 €	839 548,95 €	1 394 092,36 €	2 254 666,50 €	2 545 820,51 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	263 389,40 €	0,00 €	0,00 €	554 543,41 €	0,00 €	291 154,01 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-694 213,01 €		120 510,41 €	Dépenses 42 004,57 €	310 313,20 €	-263 389,40 €
				352 317,77 €		
FONCT	652 398,18 €	360 888,76 €	263 033,99 €	Recettes		554 543,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	554 543,41 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		263 389,40 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		291 154,01 €
Total affecté au c/ 1068 :		263 389,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-573 702,60 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		291 154,01 €

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget eau dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	55 286,98 €	0,00 €	125 085,75 €	0,00 €	180 372,73 €
Opérations de l'exercice	38 537,50 €	38 762,00 €	124 654,42 €	140 441,09 €	163 191,92 €	179 203,09 €
TOTAUX	38 537,50 €	94 048,98 €	124 654,42 €	265 526,84 €	163 191,92 €	359 575,82 €
Résultats de clôture	0,00 €	55 511,48 €	0,00 €	140 872,42 €	0,00 €	196 383,90 €
Restes à réaliser	2 000,00 €	14 964,72 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	14 964,72 €
TOTAUX CUMULES	40 537,50 €	109 013,70 €	124 654,42 €	265 526,84 €	165 191,92 €	374 540,54 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	68 476,20 €	0,00 €	140 872,42 €	0,00 €	209 348,62 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – EAU :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	55 286,98 €		224,50 €	Dépenses 2 000,00 € 14 964,72 €	12 964,72 €	68 476,20 €
FONCT	125 085,75 €	0,00 €	15 786,67 €	Recettes		140 872,42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	140 872,42 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		140 872,42 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		55 511,48 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		140 872,42 €

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget forêt dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 602,66 €	0,00 €	12 602,66 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	85 552,60 €	121 717,62 €	85 552,60 €	121 717,62 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	85 552,60 €	134 320,28 €	85 552,60 €	134 320,28 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 767,68 €	0,00 €	48 767,68 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	85 552,60 €	134 320,28 €	85 552,60 €	134 320,28 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 767,68 €	0,00 €	48 767,68 €

2° **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6) AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – FORET :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	12 602,66 €	0,00 €	36 165,02 €	Recettes		48 767,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	48 767,68 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		48 767,68 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		48 767,68 €

7) COMPTE DE GESTION 2014

La Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les comptes de gestion de l'année 2014, présentés par Madame BOURST Brigitte, Receveur Municipal à Mutzig.

8) FORET – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget forestier pour l'année 2015.

Le budget primitif prévoit en dépense et en recette un total de 161 800.00€

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Budget Primitif Forêt 2015.

9) CITOYEN D'HONNEUR – MONSIEUR ZIRN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Jean-Marie ZIRN, né à Lutzelhouse le 7 décembre 1948, citoyen d'honneur de la Commune de Lutzelhouse.

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles Monsieur ZIRN mérite cette nomination.

Monsieur Jean-Marie ZIRN a été professeur de Musique et a fait naître certaines vocations musicales aux habitants de la Commune mais également aux élèves du collège Frison Roche de La Broque où il a enseigné mais surtout transmis sa passion, la Musique.

C'est donc tout naturellement qu'il fait partie de l'Harmonie Caecilia de Lutzelhouse depuis 1962 en tant que musicien. Il a été chef de l'Harmonie de 1974 à 2015.

Monsieur ZIRN a toujours participer à l'ensemble des manifestations ayant lieu à Lutzelhouse que ces dernières soient organisées par la Commune ou par les associations du village. En tant que chef de musique, il a toujours fait participer l'Harmonie Caecilia à toutes les cérémonies officielles, ce qui a permis à la Commune de Lutzelhouse d'avoir des commémorations et des inaugurations très musicales et solennelles et donc appréciées par les élus et la population. Il participe, également, à la vie de son village avec ses musiciens en organisant au minimum deux concerts par an.

Monsieur ZIRN, en plus de sa carrière musicale, est également le Président du Conseil Fabrique et participe à la vie paroissiale de la Commune Lutzelhouse.

Monsieur Jean-Marie ZIRN a toujours été dévoué pour la commune de Lutzelhouse, il a même été Conseiller Municipal de 1977 à 2001.

Monsieur ZIRN a donc toujours participé à la vie de commune de Lutzelhouse et répondu favorablement aux demandes de la municipalité. Il est un exemple pour bien des habitants tant pour sa conduite envers la Commune que pour son honorabilité et sa moralité.

C'est pour toutes ces raisons et parce qu'il est une personnalité importante de la Commune de Lutzelhouse que Monsieur le Maire souhaiterait octroyer la qualité de citoyen d'honneur à Monsieur Jean-Marie ZIRN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de nommer Monsieur Jean-Marie ZIRN citoyen d'honneur.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre un arrêté octroyant cette distinction à Monsieur Jean-Marie ZIRN.

10) CITOYEN D'HONNEUR – MONSIEUR KWIATKOWSKI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Michel KWIATKOWSKI, né à Metz le 30 novembre 1946, citoyen d'honneur de la Commune de Lutzelhouse.

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles Monsieur KWIATKOWSKI mérite cette distinction

Monsieur Michel KWIATKOWSKI a été le président de l'association de Musique de Lutzelhouse, l'Harmonie Caecilia, de 1976 à 2015.

Monsieur KWIATKOWSKI a toujours répondu favorablement à toutes les demandes de la municipalité pour l'organisation de festivités et des cérémonies officielles que ce soit à titre personnel ou en tant que président de l'Harmonie.

Monsieur Michel KWIATKOWSKI, en plus d'être une figure de la musique de Lutzelhouse, il a été le médecin du village jusqu'en 2015. Un médecin qui était présent et à l'écoute de ses patients en toute circonstance.

Il est, pour bon nombre de personnes de la commune, une personne de confiance dont la moralité et l'honorabilité ne fait aucun doute.

Ainsi Monsieur KWIATKOWSKI est une personnalité marquante de la Commune de Lutzelhouse, c'est pourquoi Monsieur le Maire souhaiterait lui octroyer la qualité de citoyen d'honneur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de nommer Monsieur Michel KWIATKOWSKI citoyen d'honneur.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre un arrêté dans ce sens.

11) CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réussite, par un agent de la commune, du concours interne d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM) et afin de pouvoir nommer ce dernier à ce grade, il faudrait créer un poste supplémentaire d'ATSEM 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2015.